



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

4261 - Subventions aux associations pour la protection de l'enfance

Proposition d'attribution de subvention à l'Union Départementale Des Associations Familiales dans le cadre de l'animation du Réseau d'accompagnement des parents

Rapport n° CP/2016/214

Service gestionnaire :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer, pour 2016, la participation financière du Département à l'intervention de l'Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin, dans le cadre du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents, au titre de l'animation du Réseau d'Accompagnement des Parents.

Le Département du Bas-Rhin participe, conjointement avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) et l'Etat, au pilotage du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP) approuvé par délibération de la Commission Permanente du 7 juillet 2014 et conclu le 10 octobre 2014. Ce schéma pose les bases d'une volonté de concertation et de dialogue dont la vocation est de développer, améliorer et coordonner les politiques « petite enfance » et « aide à la parentalité ».

Cette démarche qui vise à unifier la gouvernance locale des politiques en direction des parents et des familles, permet d'inscrire davantage de cohérence dans la définition concertée des objectifs et les interventions sur les territoires. Elle poursuit et porte des finalités transversales suivantes :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès des familles aux services « petite enfance » et « parentalité » ;
- Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier des familles vulnérables ou des familles confrontées à une situation de handicap ;
- Mailler progressivement le territoire bas-rhinois en matière d'offre d'accompagnement à la fonction parentale ;
- Permettre une action coordonnée des acteurs sur le territoire ;
- Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible sur leur territoire et leur en faciliter l'accès.

Un Réseau d'accompagnement des parents porté par l'UDAF

Le Réseau d'Accompagnement Des Parents (RDAP) est ouvert à tout acteur de la petite enfance et de l'aide à la parentalité (parents, professionnels et bénévoles). C'est dans ce cadre que les signataires du SDAP veulent promouvoir et soutenir les compétences parentales. Ils souhaitent également mettre en œuvre un accompagnement bienveillant des professionnels, encourageant les parents dans leurs responsabilités et favorisant les échanges nourris entre pairs pour renforcer ces compétences parentales.

L'animation de ce Réseau est confiée par le Comité de Coordination des Politiques d'Accompagnement des Parents (organe de pilotage du SDAP) à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) afin de permettre à tous les parents et intervenants d'être informés de l'offre globale d'accompagnement des parents et de construire ensemble des projets, dans le prolongement de ce qui existait jusqu'à présent, dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

L'UDAF, en cohérence avec la charte construite et validée pour le REAAP, devra articuler son intervention autour de quatre axes :

- Fédérer et créer des passerelles en réunissant les parents et les intervenants autour de temps d'information et de projets (ex. les rencontre-forums en territoire) ;
- Outiller en soutenant méthodologiquement les acteurs pour que chaque parent puisse trouver sa réponse tout au long de son parcours et en toute autonomie ;
- Communiquer en capitalisant et en diffusant les actions auprès de tous les acteurs, via un site internet et la Lettre du Réseau ;
- Partager en recensant les points de convergences et en mutualisant les outils et les bonnes pratiques pour rendre lisibles les actions et missions de l'autre, pour permettre une réflexion commune et un enrichissement mutuel.

Pour réaliser ce travail de coordination, d'échange, de lisibilité et de visibilité de l'action publique départementale en faveur des familles, il est proposé que le Département soutienne l'action de l'UDAF à hauteur de 1 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27116	65-6574-51	143 782,00 €	136 847,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'attribuer au titre de 2016, à l'union Départementale des Familles du Bas-Rhin, une subvention de 1 000 €, au titre de l'action du Réseau d'Accompagnement des Parents.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,



Frédéric BIERRY